

NUMEROS UTILES

Urgences (portable): 112	Pompiers : 18
Gendarmerie : 17	GRDF (sécurité) : 0810 433 035
SAMU : 15	ERDF (dépannage): 0810 333 035
SAMU social : 115	Eau (dépannage): 0811 460 314
Centre Antipoison : 02 99 59 22 22	Météo France : www.meteo.fr

France Bleu Armorique : 103.1 FM

France Inter : 1852 GO

TV Rennes

Mairie de JAVENÉ

2, Place Saint Martin

Tél : 02 99 99 15 08/

www.mairie-javene.fr

Préfecture d'Ille-et- Vilaine

Place de la préfecture – 33 avenue de la préfecture – 35026 Rennes cedex 9

Tél :02 99 02 10 35-Fax : 02 99 02 10 15

Les bons Gestes / Les bons réflexes



Ne saturez pas le réseau



Ecoutez la radio

DICRIM de la commune de

JAVENÉ



Document d'information communal sur les Risques majeurs

Mot du Maire

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Pour Javené, ces risques majeurs ont été identifiés et cartographiés. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour réduire leurs conséquences, pour les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Aussi, c'est dans un souci d'information et de prévention, et conformément à la réglementation, que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document recense les risques majeurs encourus par notre commune tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte...En complément de ce travail d'information la commune a également élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événements graves.

Il ne se substitue pas aux actions de la sécurité civile mais il le complète et le renforce en apportant des réponses très concrètes en cas d'atteinte à la sécurité des biens et personnes ou à l'environnement.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

Sa gravité : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux **biens** sont importants

Sa fréquence : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés à JAVENÉ ?



T M D



Tempête



Technologique

En cas de danger ou d'alerte

1- Abritez-vous et fermez tout

2- Ecoutez la radio ou la TV, consultez le site internet de la commune (www.mairie-javené.fr)

France bleu Armorique
France Inter
TV Rennes

103.1 Mhz
1852 GO

3- Respectez les consignes

- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité
- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin

LE RISQUE SISMIQUE

Le Département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle. La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction d'habitation, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics depuis octobre 2010 – voir décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010.



Les bons gestes et les bons réflexes

Avant le séisme :

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

Pendant le séisme :

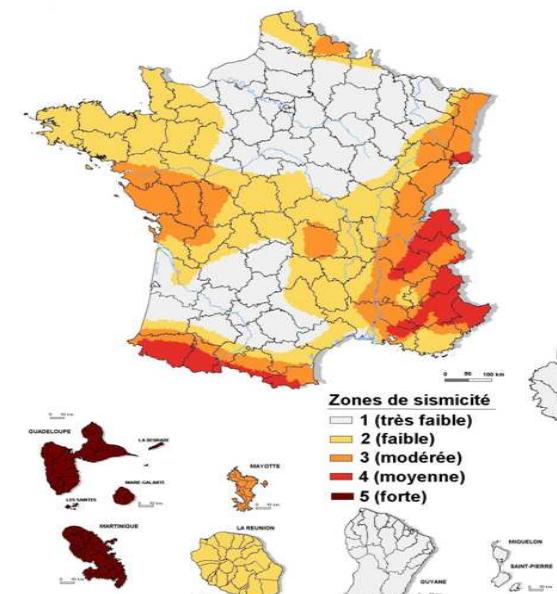
Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
Evitez toute prise de risque et ne touchez pas les câbles. Ne prenez pas l'ascenseur
A l'intérieur de chez vous, abritez-vous sous une table ou dans un local réduit
(Toilettes)
Dans la rue, éloignez-vous des constructions

Après le séisme :

Ecoutez la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
Coupez les réseaux : eau, gaz et l'électricité
Evaluez les dégâts et les dangers
Evacuez l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré



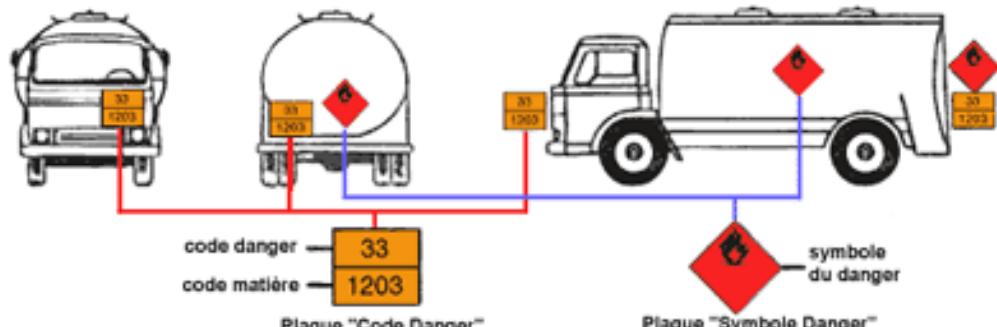
Nouveau zonage sismique de la France



ACCIDENT de TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs) ou sur le réseau de distribution gaz. Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la Commune.

Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.



Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Si vous êtes témoin d'un accident :

donnez l'alerte pompiers – 18 ou 112 et gendarmerie -17 en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion, conduite.....), la nature du sinistre (explosion, incendie, écoulement...)

Informez la mairie

Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au minimum à 300m)

Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)

Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent

Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux

S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site Internet de la mairie.



Téléphonez au Secours



Transport de matières



Quittez la zone
dangereuse

L'ALERTE : comment la reconnaître ?

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

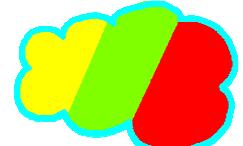
- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- Messages sur les panneaux d'information de la commune
- Site Internet de la commune (www.mairie-javené.fr)
- Affiches, visite à domicile le cas échéant
- Médias classiques : Radio locale (France Bleu Armorique 103.1 FM), télévision régionale, presse...

Les bons Gestes / Les bons réflexes : à avoir chez soi

Radio à piles	Nourriture et eau	Médicaments
Lampe de poche	Couvertures, vêtements	Papiers personnels
Matériel de confinement (ruban adhésif, arrêter la VMC, tissus pour colmater le bas des portes...)		

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc.



Les alertes météos sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de météo France (www.meteo.fr) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière



Ecoutez la radio



Mettez-vous à l'abri



Abritez les bêtes

LA TEMPETE

L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 90 km/h est franchi lors de rafales.



Avant la tempête :

Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent
Rentrez les animaux et le matériel
Mettez-vous à l'abri

Pendant la tempête :

S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
Evitez tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
Suivez les consignes de sauvegarde

Après la tempête :

Coupez les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
Evitez de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
Ne toucher pas les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours



Fermez tout



Ne touchez pas les câbles

LA CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler.
Un réseau local de professionnels peut être actionné en cas de risque.
La mairie peut ouvrir l'église -espace frais - en cas de très fortes chaleurs.

Avant la Canicule :

Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores
Veillez que votre réfrigérateur fonctionne correctement

Pendant la canicule :

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
Buvez régulièrement de l'eau
Actionnez votre climatisation, si vous en êtes pourvu
Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil

LE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Evitez les expositions prolongées au froid et au vent
Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté,appelez le SAMU social : 115

LE RISQUE INDUSTRIEL

Notre commune possède une entreprise présentant un Risque industriel, classé Seveso -niveau bas. Les risques générés par ces activités technologiques sont parfaitement connus et maîtrisés par l'Industriel **CHIMIREC**, implanté sur la ZI de Mézaubert.

L'entreprise dispose de son propre plan de sécurité, en cas d'incident sur le site industriel
Une seule maison d'habitation se trouve dans le périmètre de sécurité établi.

En cas d'incident sur le site :

- Une alarme est déclenchée par l'Industriel
- Les risques sont localisés dans l'enceinte de l'établissement

Les bons Gestes / Les bons Réflexes

Evitez de vous approcher du site
Eloignez vous à une distance de plus de 400 mètres

